

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° N 2015-37 du 9 décembre 2015 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : AFSX1530946S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;  
Vu la délibération n° 2015-15 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 8 décembre 2015,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Dominique LEGRAND est nommée directrice de l'Établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes - Auvergne pour une durée de quatre ans à compter du 9 décembre 2015. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, Mme Dominique LEGRAND bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes - Auvergne dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2015-55 du 9 décembre 2015).

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 décembre 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS